

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2024\_65**

**Objet : Octroi d'une subvention à l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural pour son action d'accompagnement des agriculteurs**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,** le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC

**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON.

**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE

**Pour la commune de Maillane :** M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD

**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT.

**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Châteaurenard :** Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

**Pour la commune d'Eyragues :** Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).

**Pour la commune de Noves :** Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).

**Pour la commune de Rognonas :** Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

**Pour la commune de Saint-Andiol :** Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

**EXCUSÉS :**

**Pour la commune de Cabannes :** M. François CHEILAN.

**Secrétaire de séance :** M. PICARDA Yves

M. le vice-Président en charge du Développement Economique expose l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR 13) a pour objectif de maintenir et de développer l'activité agricole ainsi que de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne. Cette association compte 252 adhérents.

En 2023, 25 porteurs de projet du territoire ont été accompagnés, dont 12 ont été suivis en post-installation.

L'ADEAR 13 sollicite une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2024, pour son action d'accompagnement auprès des agriculteurs :

- accompagnement à l'installation et à la transmission des fermes ;

- organisation de rencontres professionnelles du monde agricole ;
- contribution à la dynamique agricole du territoire à travers la participation de l'ADEAR 13 de territoire.

La commission aménagement rural du 6 mars 2024 s'est favorablement prononcée sur l'octroi d'une subvention de 4 000 €.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2024,

**VU** la demande de subvention de l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural 13,

**Vu** l'avis favorable de la commission aménagement rural du 6 mars 2024 pour l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'ADEAR 13 pour son action d'accompagnement auprès des agriculteurs,

**CONSIDERANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement de l'activité agricole sur son territoire,

**CONSIDERANT** les résultats présentés par l'association,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'ADEAR 13, pour l'exercice 2024, pour son action d'accompagnement des agriculteurs.

**AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à l'octroi de cette subvention.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

**Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

